



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2018-10-009

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2018

Sommaire

PREFECTURE

41-2018-10-26-003 - Arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 confiant la suppléance du préfet de Loir-et-Cher à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme pour l'am du 29 octobre 2018 (1 page)

Page 3

PREFECTURE

41-2018-10-26-003

Arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 confiant la suppléance du préfet de Loir-et-Cher à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme pour l'am du 29 octobre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du 26 OCT. 2018

*confiant à Mme Léa POPLIN
sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme
la suppléance du préfet du département
de Loir-et-Cher*

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant Mme Léa POPLIN, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Vendôme ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Romain DELMON, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Considérant l'absence simultanée du département de Loir-et-Cher de M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de Loir-et-Cher et de M. Romain DELMON, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, le 29 octobre 2018 après-midi ;

ARRETE :

Article 1 : La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme, lundi 29 octobre 2018 après-midi, à partir de 13h00.

Article 2 : Pendant cette période, délégation est donnée à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 26 OCT. 2018

Le préfet,



Jean-Pierre CONDEMINE